

Communication

Décisions du Conseil municipal du 12 mai 2026

Tavannes, le 13 mai 2026

À l'issue de chaque séance, le Conseil municipal partage les décisions et les sujets pouvant être communiqués et qui revêtent un intérêt général pour les habitants de Tavannes. Cette communication est publiée sur le site internet de la commune.

- **Validation de l'Ordre du jour de l'Assemblée municipale :** Le 22 juin prochain aura lieu à 20h15 à la salle communale la prochaine Assemblée municipale dont l'ordre du jour [est disponible sous ce lien](#).
- **Mise en place d'un processus de surveillance des autorisations des établissements d'hôtellerie et restauration :** Conformément à l'article 37 de la Loi sur l'hôtellerie et la restauration (LHR), les communes sont tenues de veiller au respect de cette législation et de mettre en place des moyens de contrôle des établissements soumis à autorisation. Dans ce cadre, le Conseil municipal a validé un processus répondant à ces exigences légales.
- **Nomination du bureau de vote :** Les prochaines votations fédérales et cantonales auront lieu le 14 juin prochain. Le Conseil municipal a, en conséquence, validé la composition du bureau de vote.
- **Etude pour l'assainissement de l'éclairage public :** Le Conseil municipal a validé le lancement d'une étude relative à l'assainissement de l'éclairage public communal.
- **Déchets carnés - Horaires d'ouvertures :** Dès le 1er juin 2026, les horaires d'ouverture du centre des déchets carnés seront modifiés. L'ouverture de l'après-midi aura lieu de 13h15 à 13h30, en remplacement de l'horaire actuel de 16h45 à 17h00. Les horaires du matin restent inchangés, soit de 7h00 à 7h15.

Secrétariat municipal

Alexis Bourgeois

